



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 31 mai 2013

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du 30 mai 2013 le CONSEIL COMMUNAL (41 membres présents) a adopté :

- LE PREAVIS MUNICIPAL 04/2013 DU 28 MARS 2013, à la majorité (Non : 8 / Abstention : 3), portant sur :
 - *Règlement communal sur la taxe d'exploitation à percevoir en application de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB)*
 - adoptant le nouveau Règlement communal sur la taxe d'exploitation à percevoir en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
 - chargeant la Municipalité de soumettre ledit règlement au Conseil d'Etat (Chef du Département concerné) pour approbation.
 - prenant acte que l'entrée en vigueur ne pourra avoir lieu qu'une fois que ledit règlement aura été approuvé par le Conseil d'Etat (Chef du Département concerné), délais de requête et de référendum échus.



- LE PREAVIS MUNICIPAL 05/2013 DU 15 FEVRIER 2013, à l'unanimité portant sur :
 - *la Fusion des SDIS Porte de Lavaux et La Paudèze sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux*
 - acceptant la convention, le règlement (et son annexe) du « SDIS Ouest-Lavaux » et d'y adhérer ;
 - d'en fixer l'entrée en vigueur au 1er janvier 2014.



Les objets (règlements et convention) soumis dans les préavis 04 et 05/2013, doivent être soumis à l'approbation du Canton. Les décisions d'approbation cantonale sont publiées dans la FAO par le Canton. Dites publications font office de point de départ du délai de 20 jours pour déposer :

- une requête à la Cour Constitutionnelle (conformément à la loi sur la juridiction constitutionnelle [LJC], art. 3 et ss.).
- une demande de référendum (conformément à l'article 107 LEDP)

Les préavis ainsi que les règlements et autres documents liés peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

Ils peuvent aussi être téléchargés sur le Site Internet

www.belmont.ch

rubrique

« Vie politique » → « Conseil communal » →

« Séances du Conseil communal 2013 » → « Onglet 30 mai »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE	
Le Syndic	La Secrétaire
	(LS)
G. Muheim	I. Fogoz